



Mars 2020

À lire ...

COVID-19 INFORMATIONS GÉNÉRALES MESURES MISES EN PLACE PAR LA MUNICIPALITÉ

Versement 1 Reporté au

17 AVRIL

Fermeture du bureau

Jusqu'à nouvel
ordre

SÉANCE DU CONSEIL

Lundi, 6 avril
* information à venir

Mesures préventives—COVID-19

Comme vous le savez, le gouvernement a imposé certaines mesures afin de protéger la population du Québec contre la propagation du COVID-19.

À cet effet, voici les mesures mises en place jusqu'à maintenant par la Municipalité de Ham-Sud:

- Fermeture complète du bureau municipal;
- Suspension du service d'inspection et délivrance de permis (sauf permis ne nécessitant pas une étude approfondie du dossier);
- **Report du premier versement de taxes au 17 avril 2020.** Vous pouvez effectuer votre paiement via votre institution bancaire ou par chèque. Un endroit est disponible au bureau municipal pour déposer vos chèques. Prendre note qu'aucun paiement en argent n'est accepté pour le moment;
- Si vous avez envoyé un chèque et que vous ne souhaitez pas qu'il soit encaissé le 28 mars, svp nous aviser le plus tôt possible;
- Si vous avez une question ou un besoin particulier, vous pouvez nous laisser un message dans notre boîte vocale. Nous retournons nos appels de façon régulière. Cependant, vous recevrez une réponse plus rapide en communiquant avec nous par courriel.

Marie-Pier Dupuis, directrice générale
819-877-3258 poste 101
dg@ham-sud.ca

Frédéric Bernier, inspecteur
819-877-3258 poste 102
inspection@ham-sud.ca

- Le service de voirie continuera ses opérations comme à l'habitude. Des directives de désinfection ont été mises en place pour protéger les employés;
- Nous vous demandons votre collaboration afin de respecter les directives du gouvernement;
- Prenez cinq minutes pour prendre des nouvelles de vos voisins. Certaines personnes sont vulnérables et ont peu de ressources;
- Appelez-nous si vous avez besoin d'aide, nous ferons de notre mieux pour vous soutenir.

Merci de votre collaboration et prenez soin de vous!

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Mesures préventives—COVID-19

Informations générales

Un isolement de 14 jours est recommandé à toutes les personnes qui reviennent de l'étranger. Ces personnes doivent faire preuve de vigilance et surveiller leurs symptômes. Les personnes qui reviennent d'un séjour à l'extérieur du Canada et qui sont en isolement à la maison doivent respecter les consignes décrites ci-dessous :

- Restez à la maison
- N'allez pas à l'école, au travail, au CPE ou à la garderie, ni dans aucun endroit public.
- N'empruntez pas les transports publics.
- Reportez tout rendez-vous médical non urgent.
- N'accueillez pas de visiteurs à la maison.

Appelez au 1 877 644-4545 si vous avez de la toux ou de la fièvre



Surveillez et écoutez les points de presse quotidien du gouvernement du Québec et du Canada pour connaître les différentes mesures mises en place pour vous aider à traverser cette épreuve.

Vous pouvez aussi communiquer avec nous si vous avez des questions.